

Commune LES CLERIMOIS  
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 septembre 2021

Convocation du 30 août 2021

L'ordre du jour étant le suivant :

- Convention Etat/commune : instruction urbanisme
- Copieurs
- Taxe d'aménagement
- Affaires diverses

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-et-un, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Isabelle POULIN, Maire.

**Etaient présents :** Mmes Noémie ALLAIN, Dany BLAIRE, Véronique HURDEBOURCO, Isabelle POULIN

MM Boris BALSAM, Michel IDCZAK, Fabrice MONGIN, Willy MOREAU.

**Etaient absents:** Sébastien COIGNOT (pouvoir à Michel IDCZAK)

**Secrétaire de séance :** Willy moreau a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

**- Convention Etat/ Commune : instruction urbanisme**

L'instruction de l'urbanisme est revenue à la commune lorsque la CCVPO a adopté le PLUi (Plan Local Urbanisme intercommunal) le 26 mai dernier.

Vu la complexité de l'instruction d'urbanisme, il est proposé à la commune de conventionner avec l'État afin que celui-ci instruisse les demandes (Permis de Construire, Déclaration Préalable...). Seuls les Certificats d'Urbanisme seront instruits par la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le maire à signer la convention et tout autre document afférent.

**- Copieurs**

Le contrat de maintenance pour le copieur de la mairie, avec la société ACCES BUREAUTIQUE arrive à échéance le 09 octobre 2021.

Celui de l'école est échu depuis avril 2021.

La commune a reçu 3 nouvelles propositions, Acces bureautique, Dactyl Buro et OXO89.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la proposition de Dactyl Buro, les copieurs seront en location sur 5 ans.

Mairie : 62€HT / mois

0.0029€ copie N&B, 0.029 copie couleur

École : 34€ HT/mois

0.0034€ copie N&B, 0.034 copie couleur.

## Commune LES CLERIMOIS

### - **Taxe d'Aménagement**

*La taxe d'aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination: Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre des locaux agricoles. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale.*

La taxe d'aménagement (TA) est une taxe unique composée de 2 parts :

- Une part communale ou intercommunale
- Une part départementale

Chaque part est instaurée par délibération de l'autorité locale : conseil municipal et conseil départemental.

Actuellement il existe 2 taux de taxe d'aménagement sur la commune

- 3% sur la zone « Route de Sens » (zone pavillonnaire)
- 1% sur le reste de la commune.
- Mme le maire propose d'augmenter légèrement le deuxième taux.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 7 voix Pour et 2 voix Contre, décide d'augmenter le taux à 1.5% (au lieu de 1%).

### - **Affaires diverses**

- Catastrophe naturelle : L'expert est passé le 12 août pour les dégâts de sécheresse de l'école, de la salle communale et sur la Route de la Goujauderie. La commune est en attente du compte-rendu.

- Démission de 2 conseillers :

Karine et Romain ont démissionné pour des raisons professionnelles qui les éloignent de la région.

Le tableau des délégués aux instances extérieures est modifié en conséquence :

- Syndicat de la Gendarmerie : Fabrice MONGIN délégué titulaire et Michel IDCZAK délégué suppléant.

- RPI Les Clérimois/Villiers-Louis : Noémie ALLAIN et Michel IDCZAK délégués titulaires et Willy MOREAU délégué suppléant.

- Sivos la Maternelle les Chenevières : Noémie ALLAIN et Michel IDCZAK délégués titulaires et Willy MOREAU délégué suppléant.

- Syndicat de la Fourrière : Fabrice MONGIN délégué titulaire et Boris BALSAM délégué suppléant.

- Correspondant défense : Dany BLAIRE

## Commune LES CLERIMOIS

- Commission CAO et MAPA : Michel IDCZAK, Willy MOREAU, Dany BLAIRE membres titulaires et Fabrice MONGIN, Boris BALSAM et Sébastien COIGNOT membres suppléants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

## Commune LES CLERIMOIS

Suivent les signatures :

Isabelle (Maire)	POULIN	Willy MOREAU (1er Adjoint)	Michel IDCZAK (2ème Adjoint)
Noémie ALLAIN		Boris BALSAM	Dany BLAIRE
Sébastien COIGNOT		Véronique HURDEBOURCQ	Fabrice MONGIN